



# Journal des CSE de SNCF Réseau

**N°5 JUILLET-AOÛT 2019**

## ZP SUD EST

### LES ÉCHOS DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

#### L'accord sur le fonctionnement est signé et qu'est-ce que cela change ?

L'accord précise certains points relatifs à la mise en place du Comité Social et Economique de la Zone de Production Sud Est et notamment :

- La mise en place des Rpx (Représentant de Proximité) dans les établissements,
- La mise en place des CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail) et
- La mise en place des commissions facultatives (Commission « activités sociales et culturelles » et Commission économique).

#### Les Rpx :

Le but est de disposer d'interlocuteurs du CSE plus proches du terrain, dans un souci de proximité avec les agents (y compris l'encadrement).

Les représentants de proximité (RPX) sont mis en place au niveau des établissements de production et du siège de la Zone de Production Sud Est.

#### Les CSSCT :

Elles sont au nombre de neuf, ne sont composées que de 3 membres élus au CSE et un Rpx, elles sont réparties par périmètres géographiques et sont pluridisciplinaires :

- **CSSCT Rhodanien**, regroupant le périmètre de 3 établissements de production (IP Rhodanien, ILOG Lyon, EIC Rhône Alpes),
- **CSSCT Bourgogne Franche Comté (BFC)**, regroupant le périmètre de 3 établissements de production (IP BFC, EIC BFC, ILOG BFC),
- **CSSCT Alpes**, regroupant le périmètre de 3 établissements de production (IP Alpes, EIC Alpes, ILOG Alpes),
- **CSSCT Languedoc Roussillon (LR)**, regroupant le périmètre de 3 établissements de production (IP LR, EIC LR, ILOG LR),
- **CSSCT Auvergne Nivernais (AN)**, regroupant le périmètre de 2 établissements de production (IP AN, EIC AN).

#### EDITO du Secrétaire Fédéral Réseau

Depuis la réforme ferroviaire de 2015, la SNCF est structurée en trois Établissements publics à caractère industriel et commercial (Epic), SNCF Mobilités qui gère l'activité Voyageurs, SNCF Réseau qui gère l'infrastructure ferroviaire (résultat de la fusion entre la direction des circulations, SNCF Infra et RFF) et Épic SNCF qui pilote le Groupe Public Ferroviaire.

La direction de la SNCF nous avait vendu cette restructuration comme nécessaire et utile au développement de notre entreprise et surtout que cette organisation serait pérenne...Des mensonges...Lorsque la loi du 27 juin 2018 pour un Nouveau Pacte Ferroviaire a été annoncée, ce fut un nouveau coup de massue pour les cheminots. La transformation des 3 Epic en 5 Sociétés Anonymes prévoit une importante réorganisation lourde de conséquences pour les cheminots. La « casse du ferroviaire » est en marche..

Le transfert de près de 2000 agents au 1er janvier vers Gares & Connexions n'est que le début de mouvements de personnel plus important qui vise à vider certains services dans le but de les fermer. Gares & Connexions devient filiale de Réseau, ce qui réjouit le Président de Réseau, Patrick JEANTET qui y voit là quelques profits à faire avec l'opération 1001 Gares (proposition de surfaces vacantes en gare aux commerces ou autres entreprises).

Et pendant ce temps, le réseau continue de se dégrader, l'entreprise de périliter et les cheminots d'en payer les frais...

Christophe THETIER

#### SOMMAIRE

##### ZP SUD EST

LES ÉCHOS DU CSE	1
CSE du 2 juillet	2
CSE du 17 juillet	3

##### INFOS NATIONALES

RÉFORME DES RETRAITES	3
LOI LOM	4

# DZP Sud Est



- **CSSCT LGV Sud Est**, regroupant le périmètre de l'infrastructure LGV Sud Est Européen.
- **CSSCT Infrarail**, regroupant le périmètre de 4 EIV (Quercy Corrèze (sauf le site de Biars sur Cère), Bourgogne, Moulin Neuf et Saint Dizier), le siège d'Infrarail et le siège de la zone de production.
- **CSSCT Seveso** créée spécifiquement conformément la loi puisque le site de Biars sur Cère (appartenant à l'EIV Quercy Corrèze) est classé SEVESO seuil haut.

Les commissions ont notamment pour vocation de préparer les dossiers qui sont inscrits à l'ordre du jour des séances plénières du CSE. Elles reprennent les anciennes missions des CHSCT sans pouvoir recourir à une expertise ni exercer les attributions consultatives du CSE et elles ne disposent pas non plus du droit d'alerte qui reste dévolu aux membres du CSE. Elles exercent également les attributions anciennement dévolues aux DP.



Les CSSCT s'appuient sur des représentants de proximité pour les assister localement dans l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. La liste des membres des commissions sera soumise aux votes lors du prochain CSE.

Pour l'UNSA FERROVIAIRE cette mise en place des CSSCT au minimum prévu par la loi ne permet pas d'assurer efficacement la défense des Cheminots, le bien-être au travail et un dialogue social de qualité dans notre entreprise vu les périmètres couverts et la diversité des métiers. Nous espérons que la mise en place du comité de suivi le démontrera.

## CSE 2 JUILLET 2019

Le docteur Delattre médecin référent pour le CSE Sud Est a informé les élus que des groupes de travail constitués d'acteurs RH, médecins, dirigeants paramédicaux et certains DET sont mis en place. Ils ont pour objectif de trouver des solutions innovantes qui permettraient de diminuer le temps de trajet des agents convoqués à des visites médicales du travail.

Pour cela, la direction de la SNCF souhaite que ce soient les médecins et les infirmières qui se déplacent pour être au plus près de l'agent. Différentes expérimentations sont actuellement en cours, sur deux territoires pilotes Alsace et Auvergne-Nivernais.



Afin de mener au mieux la délocalisation des visites médicales du travail sur le Lieu Principal d'Affectation (LPA) des agents, elles sont réalisées soit dans un local médical dédié dans l'établissement soit dans un local médical qui sera prêté soit dans un centre mobile (camion). Ces expérimentations font l'objet de tests opérationnels depuis fin juin 2019. Un REX sera ensuite mené pour en tirer les enseignements. Pour les essais qui auront été concluants une généralisation progressive d'ici la fin de l'année 2019 sera engagée sur l'ensemble du périmètre de la zone de production Sud Est.

La délégation UNSA reste très attachée à l'organisation actuelle des visites de la médecine du travail. Nous craignons que ce nouveau dispositif crée d'importantes disparités concernant la qualité des moyens mis en place entre un agent reçu dans un cabinet médical ou en centre mobile.

Par ailleurs **la délégation UNSA s'interroge sur la pertinence économique de cette réorganisation**. En effet pour que celle-ci soit rentable il faudra qu'un nombre important d'agents soit convoqué dans un centre mobile.

Ce qui demandera une bonne coordination entre plusieurs établissements et le service médical. Pour la délégation UNSA cet objectif sera difficilement réalisable.

### Enquête du CSE suite à l'accident grave survenu le 27/04/2019 :

Une chargeuse de l'entreprise conduite par un personnel intérimaire, intervient pour de la manutention sur un chantier à Aubagne de nuit.



L'Infrapôle est le maître d'œuvre, il délègue la coordination au pôle SPS, le chantier se déroule sous décret 94.

Lors du repli du chantier, la chargeuse chute d'une quinzaine de mètres à proximité immédiate des voies, le conducteur est gravement blessé (une enquête judiciaire est en cours).

En mesure immédiate, nous avons demandé l'aménagement de l'accès afin de protéger les personnes, les circulations et les voies vis-à-vis de toutes activités en surplomb de la voie. Sans présager des conclusions de l'enquête judiciaire, nous constatons encore une fois, que **la sous-traitance en cascade n'est pas de nature à garantir la meilleure prise en compte des risques**.



# DZP Sud Est



## CSE DU 17 JUILLET 2019

Interpelé par les élus au sujet de l'accident survenu lundi 15 juillet sur un passage à niveau d'Avenay-Val-d'Or (Marne), Monsieur Teton, aborde le sujet des PN sensibles en indiquant prendre en compte les 10 recommandations du ministère pour « réfléchir » les budgets de suppression des PN vers des transformations de voirie moins coûteuses afin de traiter un plus grand nombre de PN.

Interpelé sur les problèmes de manque de personnel dans les EIC, il répond que c'est un « problème de difficulté de recrutement » mais sans vouloir s'attaquer aux **causes réelles du manque d'attractivité des postes** : déroulement de carrière, reconnaissance financière, etc..

Au sujet des fusions INFRAPOLE / INFRALOG, M. Teton nous informe que seules les modalités d'accompagnement seront sujettes à négociations, nous demandons que les organisations syndicales soient associées aux groupes de travail.



Points à l'ordre du jour :

**Le vote du règlement intérieur** est reporté pour permettre une discussion entre les organisations syndicales et la direction puisqu'elle n'a pas eu lieu. **La consultation obligatoire sur la liste des postes de travail liés à la sécurité de l'installation SEVESO** a été reportée en l'absence de CSSCT (commission sante sécurité et condition de travail), le CSE ne dispose pas de l'avis éclairé des acteurs locaux. **La présentation des résultats Santé Sécurité au Travail** est reportée également en absence des CSSCT.

### Présentation du projet CCR

Le but affiché est de réunir en un même lieu la gestion opérationnelle des circulations et la commande contrôle afin de mieux intégrer les problématiques de chacun, d'amener une vision territoriale sur des secteurs plus grands.

Cette vision « CCR » n'intègre pas les lignes 7 à 9, ce qui laisse craindre leur abandon : c'est du cofinancement SNCF Réseau/ autorités organisatrices (Conseil Régional).



Le financement du plan de déploiement des CCR est lié à hauteur de 80% au budget de régénération de la signalisation.

De nombreux problèmes ont été soulevés pêle-mêle : l'ergonomie des postes (nb d'écran etc...), les opérateurs ne seraient plus en capacité de gérer certaines situations très perturbées, le déroulement de carrière (requalification des postes à D quid des agents d'exécution ?), l'impact sur l'emploi (2500 postes en moins annoncés d'ici 2032 cela fera l'objet d'un débat en commission emploi), ...

**Présentation des règles qui sauvent** : ce sont des réflexes à avoir en toute circonstances. Déploiement prévu sur 2018 et 2019 grâce aux kits de déploiement à destination de tous les managers.

ATTENTION : la non-application volontaire et répétée d'une de ces règles est **passible de sanction**.

## INFORMATIONS NATIONALES

### LA RÉFORME DES RETRAITES

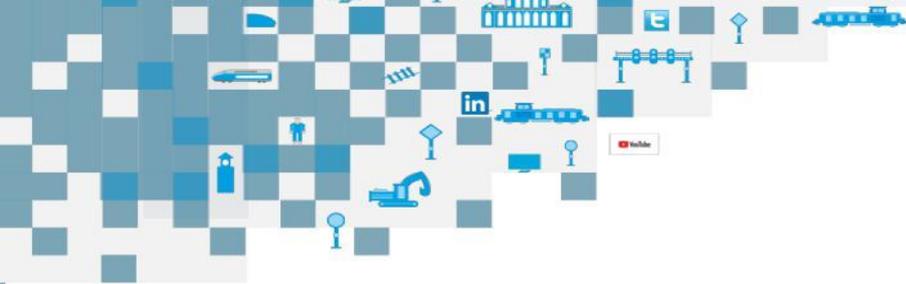
La Fédération **UNSA-Ferrovial** sait que la réforme des retraites est un autre nouveau TOTEM du Gouvernement.

Après l'éclatement du système ferroviaire, le Gouvernement s'attaque maintenant aux régimes spéciaux et plus particulièrement à celui des Cheminotes et Cheminots.

Le 18 juillet 2019, Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire à la réforme des retraites, a annoncé au Premier Ministre ses préconisations pour le futur "système universel" promis par le Président de la République.

Il convient tout d'abord de rappeler qu'à ce stade, ces préconisations ne présentent aucun caractère définitif et n'engagent pas les Pouvoirs Publics. Une nouvelle phase de concertation préalable au projet de loi - prévue à ce jour en 2020 - se tiendra avec les partenaires sociaux : **l'UNSA**, bien que non-demandeuse d'une réforme systémique, y prendra toute sa part et rappellera ses revendications.





Fidèle à sa politique contractuelle, l'**UNSA-Ferroviaire** se doit d'être attentive aux évolutions préconisées et agira dans l'intérêt des Cheminotes et Cheminots pour apporter des améliorations au système de retraite.

Le modèle syndical **UNSA-Ferroviaire**, marqueur unique de l'autonomie, alliant valeurs humanistes et solidaires, exhorte le gouvernement à assurer aux futurs pensionnés le maintien du pouvoir d'achat et garantir à tous les meilleures conditions. Nous considérons que la gouvernance d'un tel système a une importance capitale, c'est pour cette raison que l'**UNSA-Ferroviaire** exigera que les partenaires sociaux soient décideurs et déterminent les paramètres du régime (valeur du point, taux de cotisations...).

Les préconisations de l'**UNSA-Ferroviaire** sont simples : vigilance, pas de compromission et unique volonté de défendre les intérêts légitimes des salariés des entreprises ferroviaires.



## LA LOI LOM

Après la phase Sénat et Assemblée Nationale, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) devait trouver arbitrage final en Commission Mixte Paritaire durant la journée du 10 juillet 2019. Mais les sénateurs et les députés n'ont pas pu trouver un terrain d'entente.

L'**UNSA-Ferroviaire** regrette le manque de consensus concernant le financement de la compétence mobilités par les intercommunalités et la programmation en l'état des infrastructures de transports, pour laquelle il manquait **500 millions d'euros** par an à partir de l'an prochain. Ces désaccords repoussent une nouvelle fois une hypothétique validation du texte de Loi à la rentrée parlementaire.

L'**UNSA-Ferroviaire** est consciente que cette Loi, aux ramifications démultipliées au gré des navettes parlementaires, ne règle pas tous les sujets – Le texte n'apporte pas assez de précisions en matière de financement pérenne des diverses infrastructures de transport *via* l'AFITF (Agence de financement des infrastructures de transport de France) comme en matière de mobilité gérée *via* les nouvelles compétences locales.

L'**UNSA-Ferroviaire** déplore ce nouveau report alors que l'urgence climatique est bien réelle et fait fi de querelles politiciennes concernant des fléchages budgétaires ou des réformes de fiscalité locale !

**L'écologie peut encore attendre !**

VOUS SOUHAITEZ NOUS ADRESSER DES QUESTIONS :

[jecontactemondeleguezpse@gmail.com](mailto:jecontactemondeleguezpse@gmail.com)

SI VOUS SOUHAITEZ CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE :

<https://jecontactemondeleg.wixsite.com/unsacsezpse>



SCANNEZ-MOI

# J'adhère à l'UNSA !

CONTRACTUELS **Efficace** Service public **Responsable**  
**EXPERTISE** Savoir-faire Carrières  
 Hot-Line Juridique **Autonome**  
 MEYIERS Filières **STATUT**

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Nom: .....  
 Prénom: .....  
 Direction: .....  
 Adresse Pro: .....  
 Collège: .....  
 Tél: .....  
 Mail: .....

**Fédération UNSA-Ferroviaire**  
 56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS  
 Tél: 01 53 21 81 80 . [federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)

# INFORMATIONS PRATIQUES

[www.unsa-ferroviaire.org](http://www.unsa-ferroviaire.org)

**UNSA Ferroviaire**  
 19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis  
[federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)